

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2019

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 21^e jour du mois de mars deux mille dix-neuf (2019), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Madame Marjolaine Morasse, conseillère
Monsieur Donald Dryburgh, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum. Madame Diane Du Sablon, conseillère, et Madame Guylaine Gauthier, conseillère, sont absentes.

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement
- 1.4 Contrat de travail du responsable des travaux publics

2 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

3 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-03-042 Monsieur Deraspe fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Marjolaine Morasse et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 mars 2019 en retirant le point 1.4 qui sera traité à une session ultérieure.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement

2019-03-043 **CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a affiché un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que, suite aux entrevues, la candidature de Mme Karine Fortin a été retenue;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Mme Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban embauche Mme Karine Fortin à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE

1.4 **Contrat de travail du responsable des travaux publics**

REPORTÉ

2 **PÉRIODE DE QUESTIONS - PAROLE À L'ASSEMBLÉE (MAX. 30 MINUTES)**

3 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2019-03-044 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Mme Marjolaine Morasse et résolu que la séance soit levée à 19h40.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Serge Deraspe
Maire

Madame Pascale Bonin
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 2019.